



Ganioz Xavier

Transparence à l'Université de Fribourg : des professeurs payés par l'industrie !

Cosignataires : -

Date de dépôt :

13.04.17

DICS

Dépôt

Nous apprenions par un article de *La Liberté* du 12 avril dernier qu'il y a de nombreux cas (de 3 à 10 par semestre ces dernières années - pour l'automne prochain, il y en a 5) de chargés de cours ou professeurs invités qui enseignent à l'Université de Fribourg sans être payés par cette dernière.

Exemple :

L'an dernier, une chargée de cours, responsable du patrimoine de la marque horlogère Longines, a donné un enseignement à la Faculté des lettres. Soit une trentaine d'heures consacrées à la recherche historique dans les archives d'entreprises.

Ces chargés de cours ou professeurs invités proviennent notamment de l'économie privée ou de l'administration publique. C'est une pratique permise par les statuts de l'Université, mais la question se pose légitimement de savoir s'il existe un risque pour leur indépendance vis à vis de leur employeur.

Les statuts (art.28) de l'Université de Fribourg permettent « pour des motifs particuliers » l'engagement de chargés de cours (ou de professeurs invités) sans qu'ils ne soient rémunérés par l'Université elle-même.

Dans l'article précité, la rectrice, M^{me} Astrid Epiney, n'est pas bavarde quant au profil et à la rémunération exacte de ces personnes.

Si certains jugent acceptable que l'Université renonce à des rémunérations, c'est surtout l'opacité qui entoure ce mélange des genres qui interpelle. « Il faut regarder en détail que leur indépendance soit conservée et que leurs liens avec l'industrie soient totalement transparents », avertit dans l'article Alex von Zelewsky, Professeur émérite à l'Université de Fribourg et signataire de l'Appel international pour la préservation de l'indépendance scientifique. Dans tous les cas, « il faut faire attention, car il peut toujours y avoir un risque ».

En dehors des facultés, le contenu des leçons de ces enseignants n'est pas contrôlé par le Rectorat. Alors que c'est pourtant lui qui a le dernier mot quant à leur engagement.

Je pose donc les questions suivantes à l'attention du Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il eu connaissance de ces pratiques qui manquent de transparence et qui sont d'une claire opacité ?
2. Pour les dix dernières années, quel est le nombre de chargés de cours et de professeurs invités qui ont enseigné à l'Université de Fribourg sans être payés par cette dernière ?
3. Quel est le profil exact de chacune de ces personnes (formation, engagement auprès de quelle entreprise ou institution publique, etc.) ?

4. Auprès de quelles facultés ces personnes ont-elles enseigné ?
 5. Quelles ont été les durées exactes d'enseignement de ces personnes auprès de l'Université de Fribourg ? = (durée d'engagement)
 6. Quelles sont les rémunérations que ces personnes ont touchées durant leur enseignement auprès de l'Université de Fribourg ?
-